

MAIRIE DE MOYVILLERS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2019

Nombre de membres

afférents au conseil municipal :	15	Date de convocation :	25/03/2019
en exercice :	14	Date d'affichage :	05/04/2019
qui ont pris part au vote :	11		

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DECAMP, Maire,

- Etaient présents : Mme Annick DECAMP, Mrs Jean-Louis COVET, Didier BRULHARD, Mmes Jacqueline LUCAS, Dominique MARTIS, Myriam GILLIOT, Mrs Patrice OUACHEE, Jean-Jacques LENAERT, Vincent MALAVIALLE, Rachid DAHCHOUR et Frédéric ACX.

-Absente: Mmes Carole PODSADNI et Pascale VASSEUR et Mr Dominique OUACHEE

M. Frédéric ACX a été élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

DELIBERATION N°2019/06 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMPTE PRINCIPAL

Après examen de concordance de la balance des comptes de la Trésorerie et du Compte Administratif de la commune présenté par Monsieur Jean-Louis COVET,

Le Conseil Municipal réuni délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Annick DECAMP, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives du même exercice, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 314 857 €	Recettes de fonctionnement : 506 982 €
-----------------------------------------------	-----------------------------------------------

Excédent de l'année : 192 125 €

Résultat de clôture (avec reprise des années précédentes) : 249 084,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 177 808 €	Recettes d'investissement : 470 087 €
----------------------------------------------	----------------------------------------------

Excédent de l'année : 98 279 €

Résultat de clôture (avec reprise des années précédentes) : 388 208,42 €

2) Constate pour la comptabilité principale la concordance des valeurs entre la balance de Monsieur le Trésorier de Compiègne Municipale, et celles du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Arrête les résultats définitifs qui seront reportés au budget primitif 2019 de la Commune.

Madame Annick DECAMP, Maire, n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2019/07 : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ! « SERVICE DE L'EAU »

Après examen de concordance de la balance des comptes de la Trésorerie et du compte administratif du service de l'eau présenté par Monsieur Jean-Louis COVET,

Le Conseil Municipal réuni, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Madame Annick DECAMP Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives du même exercice, et après en avoir délibéré, **accepte** à l'unanimité le compte administratif 2018 comme suit :

- 1) Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>	54 505 €	67 120 €
<u>Investissement</u>	34 016 €	45 511 €
<i>Déficit de fonctionnement :</i>	- 7 747,03 €	
<i>Excédent d'investissement :</i>	156 379,08 €	

- 2) Constate pour la comptabilité principale la concordance des valeurs entre la balance de Monsieur le Trésorier de Compiègne Municipale, et celles du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrête les résultats définitifs qui seront reportés au budget primitif 2019 de la Commune.

Madame Annick DECAMP, Maire, n'a pas pris part au vote.

DELIBERATION N°2019/08 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 « COMPTE PRINCIPAL »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		445 167,55 €	680 487,88 €		680 487,88 €	445 167,55 €
Opérations de l'exercice	314 857,04 €	506 982,09 €	177 808,09 €	470 087,55 €	492 665,13 €	977 069,64 €
Totaux	314 857,04 €	952 149,64 €	858 295,97 €	470 087,55 €	1 173 153,01 €	1 422 237,19 €
Résultat de clôture (=CA)		637 292,60 €	388 208,42 €			249 084,18 €

Besoin de financement	388 208,42 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2019
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2019

Restes à réaliser

--	--

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/1- et BP/1-

Besoin de financement des restes à réaliser

--	--

Excédent de financement des restes à réaliser

--	--

Besoin total de financement

	388 208,42 €
--	---------------------

Excédent total de financement

--	--

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

	388 208,42 €
--	---------------------

au compte 1068 Investissement BP 2019, avec émission titre de recette.

	249 084,18 €
--	---------------------

au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Et après en avoir délibéré,

Constatant qu'après le vote du compte administratif, les résultats de clôture de l'exercice sont les suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

DECIDE, à l'unanimité, d'accepter l'affectation de résultat comme ci-dessus

DELIBERATION N°2019/09 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 « SERVICE DE L'EAU »

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le Compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du service eau et assainissement,

Vu le Budget primitif de l'exercice 2019 qui reprend les résultats de l'exercice 2018,

Considérant que :

- le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2018 au service eau (section d'exploitation) a donné lieu à un **déficit** de **7 747,03 €**,
- le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2018 au service eau (section d'investissement) a donné lieu à un **excédent** de **156 379,08 €**,
- le résultat cumulé d'investissement fin 2018 est de **+148 632,05 €**,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas affecter en réserves au compte 1068 « Autres réserves » au budget primitif 2019;

DECIDE d'inscrire sur l'exercice 2018 la somme de 7 747,03 € en report de déficit à la section d'exploitation au compte 002 (dépenses) et la somme de 156 379,08 € l'excédent en section d'investissement au compte 001 (recettes).

DELIBERATION N°2019/10 : FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2019 :

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 272 630,00€ ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Considérant que depuis une dizaine d'années, il n'est pas nécessaire d'augmenter les recettes fiscales,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 donc de prévoir un coefficient de variation de 1,000000 ; ainsi les taux votés sont :

- Taxe d'habitation (TH) : 15,67 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) 26,40 %
- Taxe sur le foncier non-bâti (TFNB) 38,41 %
- Le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 16,50 %

DELIBERATION N°2019/11 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ORGANISMES

Comme chaque année, le conseil municipal octroie des subventions de fonctionnement aux organismes privés tels que les associations. Comme l'année dernière, il vous est proposé de verser les mêmes subventions aux associations.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer des subventions qui seront planifiées au budget primitif de la commune pour 2019 telles que suit :

- ADAPEI 40,00€
- Association Vie Libre 40,00€
- Club du Jeudi 200,00€
- Sapeurs-Pompiers d'Estrées saint Denis 40,00€
- Secours Catholique 200,00€
- Cannelle Périscolaire 3 000,00€

DELIBERATION N°2019/12 : VOTE DU BUDGET 2019 DE « LA COMMUNE » :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget principal de la commune qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 721 844 €

Dépenses : 721 844 €

Investissement

Recettes : 2 143 759 €

Dépenses : 2 143 759 €

DELIBERATION N°2019/13 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « SERVICE DE L'EAU »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le projet de budget primitif 2019 du service de l'eau qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 68 771 €

Dépenses : 52 263 €

Investissement

Recettes : 187 235 €

Dépenses : 130 800 €

DELIBERATION N°2019/14 : CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 4°,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement,

Considérant que le cocontractant remplit les conditions générales de recrutement énumérées à l'article 2 du décret n°88-145 du 15 février 1988, dont l'aptitude physique attestée par certificat médical.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement à compter du 03 avril 2019, d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet 26/35^{ème}.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 348, indice majoré 326.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adopter la proposition du Maire concernant le recrutement d'un agent contractuel,

DELIBERATION N°2019/15 : ECHANGE ET VENTE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE AGRICOLE DE FRANCIERES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait intéressant que la commune achète environ 2 700 m² de terrain à la SAF (Société Agricole de Francières), dont le président est Monsieur BRICOUT, situé en bordure de la future zone commerciale « La Sécherie ».

Monsieur BRICOUT, président de la SAF est intéressé par un échange de terrain avec les parcelles ZL n°16 et ZD n° 18 de contenance supérieure, ces parcelles sont isolées dans l'espace foncier de la commune. Monsieur BRICOUT renonce aux indemnités d'éviction.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir le terrain d'environ 2700 m² à la SAF pour le prix de (2700 *0.65 = 1755 € majoré des indemnités de emploi de 351 €)et de vendre en échange les 2 parcelles ZL n°16 (3 650m²)et ZD n°18 (3 795m²) à la valeur de 0,60€ m², soit une valeur vénale du tout de 4 467€.

La différence est de 2361€sera réglée par la SAF, il n'y aura pas d'indemnités d'éviction.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les travaux du périscolaire situé « Allée des écoliers » débuteront le 08 avril 2019
- Journée sécurité pour les motards le **1^{er} mai 2019** sur le parking d'Intermarché

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le registre est signé par les membres présents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Séance du Conseil Municipal du 02 avril 2019

Délibérations :

2019/06	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : COMPTE PRINCIPAL
2019/07	COMPTE ADMINISTRATIF 2018 « SERVICE DE L'EAU »
2019/08	AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 « COMPTE PRINCIPAL »
2019/09	: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 « SERVICE DE L'EAU »
2019/10	FIXATION DU TAUX DES 3 TAXES ET DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2019
2019/11	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ORGANISMES
2019/12	VOTE DU BUDGET 2019 DE « LA COMMUNE »
2019/13	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 « SERVICE DE L'EAU »
2019/14	CONTRAT DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL
2019/15	ECHANGE ET VENTE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE AGRICOLE DE FRANCIERES

Signatures des membres du Conseil Municipal :

Frédéric ACX		Jacqueline LUCAS	
Didier BRULHARD		Vincent MALAVIALLE	
Jean-Louis COVET		Dominique MARTIS	
Rachid DAHCHOUR		Dominique OUACHEE	Absent
Annick DECAMP		Patrice OUACHEE	
Myriam GILLIOT		Carole PODSADNI	Absente
Jean-Jacques LENAERT		Pascale VASSEUR	Absente